

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 102
de MM. Vincenzo Abate, Julien Vuilleumier et Oliver Collaud (Verts)
demandant d'étudier la possibilité de mettre sur pied une place politique
pour les jeunes en ville de Fribourg**

En séance du 29 mai 2019, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 102 de MM. V. Abate, J. Vuilleumier et O. Collaud lui demandant d'étudier la possibilité de mettre sur pied une place politique pour les jeunes en ville de Fribourg.

RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL

Demande des postulants

Les postulants relèvent le fait que "s'il existe au niveau cantonal un Conseil des jeunes, il n'y a pas au niveau communal d'espace formalisé où la jeunesse peut exprimer ses préoccupations pour la cité et où elle peut dialoguer avec l'(es) autorité(s). Le modèle cantonal a ses mérites et ses limites et apparaît peu adapté à l'échelle communale. A ce niveau, il ne s'agit pas de former les politiciens de demain, mais de proposer une forme de participation qui aboutirait à la réalisation de projets concrets pour la vie, et à l'avenir, de la commune". Ainsi, les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre sur pied une place politique pour les jeunes en ville de Fribourg.

Le droit des enfants et des jeunes à participer

L'article 12 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997, énonce que chaque enfant et chaque jeune a le droit d'exprimer librement son opinion sur toutes les questions et les décisions qui le concernent. En principe, il s'agit de tenir compte du point de vue de l'enfant et du jeune dans tous les domaines où il est directement concerné: dans la famille, lors de l'aménagement des chemins pour aller à l'école et des espaces de jeu, mais aussi lors de l'élaboration des lois et dans les cas relevant de la protection de l'enfant.

Au niveau fédéral, la Suisse règle aux articles 6, 11 et 41 alinéa 1 lit. d de la Constitution fédérale le droit des enfants et des jeunes à participer activement à la démocratie. Ainsi, selon ces articles:

- Toute personne est responsable d'elle-même et contribue, selon ses forces, à l'accomplissement des tâches de l'État et de la société.
- Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement.

- Ces derniers exercent eux-mêmes leurs droits dans la mesure où ils sont capables de discernement.
- La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que: (...) les enfants et les jeunes soient encouragés à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et soient soutenus dans leur intégration sociale, culturelle et politique.

Au niveau cantonal, à l'article 10, la Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ; RSF 835.5) dispose que:

- al. 1 Les collectivités publiques (Etat et Communes), conformément à leurs responsabilités définies aux articles 8 et 9, mènent une politique qui permet d'assurer à chaque enfant et à chaque jeune protection, éducation et instruction.
- al. 2 Cette politique doit permettre également à chaque enfant et à chaque jeune de développer ses propres facultés, de s'ouvrir au monde, d'acquérir son autonomie et le sens des responsabilités.

Le plan d'action cantonal *Je participe ! Perspectives 2030*, pour les années 2018-2021, donne une orientation précise à la politique de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg en fixant trois objectifs principaux, dont celui "d'encourager la participation et la citoyenneté". Cet objectif se décline en trois domaines d'action, dont deux concernant directement la participation:

1. Engagement social et vivre ensemble

"L'implication des enfants et des jeunes dans des projets ou des activités de jeunesse renforce leur ouverture et favorise leur socialisation. Ils peuvent y assumer des responsabilités, faire l'apprentissage du débat d'idées dans le respect de l'opinion d'autrui et développer leur capacité à gérer les conflits. Grâce au jeu des rencontres et des échanges, ils constituent des réseaux de pairs et d'adultes, où les liens intergénérationnels sont valorisés. Ainsi, il s'agit de **renforcer et de valoriser l'engagement bénévole des enfants et des jeunes**, qui constitue une contribution essentielle au vivre ensemble et au développement de la société toute entière"¹.

2. Droit de s'exprimer et d'être entendu

"Les enfants et les jeunes veulent être reconnus comme acteurs-trices qui ont leur mot à dire. Garantir le droit de s'exprimer et d'être entendu à chaque enfant et à chaque jeune, que ce soit au sein de sa famille, dans le milieu associatif, à l'école, dans sa commune ou aux niveaux cantonal et fédéral, favorise l'estime de soi, l'identification à la société et la compréhension des processus et institutions démocratiques de notre pays. En application de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, **chaque enfant et chaque jeune du canton de Fribourg doit pouvoir être renseigné et entendu systématiquement, de manière adéquate et adaptée à son âge, sur toute question qui le concerne**"².

"La politique de l'enfance et de la jeunesse fribourgeoise s'adresse à tous les enfants et les jeunes âgés de 0 à 25 ans domiciliés dans le canton. Selon ses capacités et ses besoins, le bébé, l'enfant, l'adolescent-e, le ou la jeune adulte est censé pouvoir, à chaque étape de sa vie, faire éclore, développer et consolider des compétences. C'est pourquoi **quatre phases de développement** ont été délimitées:

¹ Politique de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg, Plan d'action "Je participe!" 2018-2021, p.27

² Idem, p.28

- Naître: phase de la petite enfance qui débute avant la naissance et qui se termine vers 4 ans.
- Grandir: phase de l'enfance qui débute avec l'entrée à l'école enfantine et qui se termine avec la fin de la scolarité primaire.
- S'épanouir: phase de l'adolescence qui coïncide approximativement avec l'entrée au cycle d'orientation et qui se termine aux alentours de 18 ans, mais qui peut durer plus longtemps selon les individus.
- Devenir adulte: phase de la jeunesse qui débute officiellement à 18 ans et qui se termine, la plupart du temps, lorsque la transition vers le monde professionnel est achevée.

Il s'agit par conséquent de formuler des **politiques différenciées selon les groupes d'âge**, avec des instruments et des objectifs variés, tout en sachant que les enfants et les jeunes ne constituent pas un groupe homogène".³

Les trois dimensions de la participation

La littérature spécialisée distingue **trois dimensions** qui caractérisent la participation au sens propre: la consultation, la codécision et la contribution active⁴.

1. La consultation implique que les enfants et les jeunes ont la possibilité d'exprimer leur opinion et leurs idées sur un projet. Les responsables en tiennent compte au moment de prendre une décision.
2. La codécision signifie que les enfants et les jeunes sont impliqués directement dans les décisions. Ils passent du statut d'intéressés à celui de partie prenante. La démarche repose sur une base contraignante et sur l'égalité des droits.
3. La contribution active implique qu'au-delà de la décision, les enfants et les jeunes participent à sa mise en œuvre et qu'ils sont intégrés dans la suite de la planification. Cela peut se faire de façon généralisée ou ponctuelle. Les processus de planification sont préparés avec eux et fondés sur une information, une consultation et une codécision préalables.

Il va de soi que le degré de participation doit s'adapter à l'âge de l'enfant et du jeune.

La répartition des compétences

Au niveau cantonal, la Loi sur l'enfance et la jeunesse fixe les responsabilités des communes dans son article 8:

"Les communes assument la responsabilité du développement des activités générales concernant les enfants et les jeunes domiciliés sur leur territoire. Pour réaliser ces tâches, elles peuvent développer des collaborations au niveau régional".

Dans le plan d'action *Je participe !*, "le Conseil d'Etat confirme l'actuelle répartition des tâches entre canton, communes et société civile et respecte le fait que la politique de promotion des enfants et des jeunes relève prioritairement de la compétence des communes à travers la mise à disposition

³ Idem, p.16

⁴https://www.jgk.be.ch/jgk/fr/index/kindes_erwachsenenschutz/kinder_jugendhilfe/formulare_downloads.assetref/dam/documents/JGK/KJA/fr/AA/KJA_AA-Bericht_KKJ_2015_fr.pdf, p.6

d'activités générales. Les mesures cantonales viennent en soutien aux multiples initiatives des communes et de la société civile"⁵.

Ainsi, les communes, respectivement la Ville de Fribourg, se doivent d'endosser un rôle actif dans la promotion de la participation des enfants et des jeunes et, plus globalement, dans la promotion d'une politique de l'enfance et de la jeunesse.

Participation actuelle des enfants et des jeunes au niveau de la ville de Fribourg

Politique

Les mesures introduites par la Ville dans le domaine politique s'adressent aux jeunes disposant du droit de vote et d'élection. Elles promeuvent ainsi surtout la première dimension de la participation.

Ainsi, en 2018, la Ville de Fribourg a aussi introduit **le programme *easyvote*** pour les jeunes disposant du droit de vote. Cette mesure consiste à envoyer aux jeunes citoyens une brochure, à l'occasion des votations, qui explique les objets politiques de manière simple, compréhensible et neutre. Il n'existe cependant pas de statistiques permettant d'analyser l'impact direct de l'introduction du programme *easyvote* sur le taux de participation des jeunes aux votations et élections.

Par ailleurs, la Ville organise chaque année une **réception pour les majoritaires** (jeunes fêtant leur dix-huitième anniversaire). Cette dernière permet aux invité-e-s, outre de fêter ce passage à la vie "d'adulte", de rencontrer les membres du Conseil communal et le/la président-e du Conseil général. Elle vise entre autres à sensibiliser les jeunes à la vie civique. Le taux de participation à ces réceptions est toutefois faible et oscille entre 5% et 10%.

Loisirs

Les mesures décrites ci-dessous s'adressent aux enfants et jeunes entre 6 et 17 ans et promeuvent les trois dimensions de la participation.

Les programmes **OpenSunday Fribourg** et **Midnight Sport et Culture** permettent à tous les jeunes de la 3^{ème} à la 8^{ème} Harmos pour le premier, et de 13 à 17 ans pour le second, de se retrouver une fois par semaine, de novembre à mars, à la halle de sports de l'école de la Vignettaz. Accompagnés par la Fondation *IdéeSport* mandatée par la Ville, les enfants et les adolescents sont partie prenante de la planification, de la conduite et de la responsabilité de ces manifestations à caractère sportif. Ce projet est ouvert à tous les enfants et adolescents indépendamment du sexe, de l'origine ou du statut social.

"Nous avons un projet!" est un processus participatif qui permet aux enfants et aux jeunes de 6 à 16 ans de proposer des activités collectives hors "consommation" et à but non lucratif, avec l'accompagnement d'animateurs socioculturels, dans les Centres d'animation socioculturelle (CAS) de la ville. Il vise le renforcement de leurs compétences participatives, organisationnelles et sociales, et favorise le développement de l'autonomie, les compétences au sein d'un groupe et le sens des responsabilités.

⁵ Politique de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg, Plan d'action "Je participe!" 2018-2021, p.11

Culture

La **participation culturelle**, sous ses différentes formes, permet de développer une diversification des moyens d'expression, la conception de projets et l'intégration au sein d'un groupe. Des compétences qui aiguisent le savoir-être en société et le sens des responsabilités citoyennes.

La Ville de Fribourg soutient depuis de nombreuses années le fonctionnement de **15 associations culturelles**, notamment dans le domaine de la musique, des arts vivants et plastiques, proposant une participation active des enfants et des jeunes à la pratique culturelle. L'Association Hubert Audriaz et le Passeport vacances, proposant de nombreuses activités socio-culturelles ouvertes aux propositions des enfants et participatives, sont également soutenus par la Ville de Fribourg.

Par ailleurs, la future Bibliothèque/thek favorisera les projets participatifs, aussi bien dans des démarches de co-construction qu'à travers une riche programmation culturelle renforçant son positionnement "jeune public". Ainsi, la Journée des familles du week-end de la Saint-Nicolas et les Lectures estivales/Sommerlicher Leseplausch seront des événements portés par la nouvelle institution.

Habitat, urbanisme et mobilité

La Ville a associé les enfants (ainsi que les parents et les enseignants) dans la réalisation des **plans de mobilité scolaire** pour **les écoles de la Vignettaz et du Jura**, grâce aux questionnaires qui leur ont été distribués.

Entre 2017 et 2019, les enfants du Schoenberg (3H-8H) ont pu participer à toutes les phases, de la conception à la réalisation, de la nouvelle place de jeux "**Parc du Petit Renard**" faisant partie du projet Fribourg (ou)vert. L'encadrement de ces ateliers a été confié à la Fachstelle SpielRaum⁶, un bureau spécialisé dans la participation des enfants à la construction de places de jeux. Les enfants ont été ravis de pouvoir participer à ce projet. L'évaluation globale de ce projet avec les parties prenantes de Fribourg (ou)vert est prévue en automne 2020.

Les élèves de l'école du Schoenberg ont été associés aux plantations effectuées à **la place de jeux de leur école** et ont pu contribuer à la réalisation d'un graffiti. Ceux de l'école du Jura ont également pu participer à la construction de la place de jeux de leur école.

Dans ce domaine, les dimensions de la participation varient en fonction des projets et des possibilités réelles d'implication des enfants.

Autres

La Ville de Fribourg soutient depuis 2015 **l'Action 72 heures** qui se déroule tous les 5 ans (la dernière édition a eu lieu en janvier 2020). Coordinné au niveau cantonal par Frisbee (Réseau fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse), ce projet, initié par le Conseil suisse des activités de jeunesse, incite les enfants et les jeunes de toute la Suisse, en l'espace de 72 heures, à mettre en œuvre simultanément leurs propres projets d'utilité publique, sans moyens financiers.

⁶ <https://www.spielraum.ch/>

Depuis 2018, la Ville lance une fois par année un appel aux **Projets participatifs**. Bien qu'il ne soit pas spécifiquement destiné aux jeunes, ceux-ci ont la possibilité d'y participer. En effet, ce dernier est "ouvert à tout citoyen-ne ou groupement de citoyen-nes habitant en ville de Fribourg ainsi qu'aux associations et collectifs dont le siège est à Fribourg"⁷.

Les enfants et les jeunes sont aussi activement impliqués au sein de leurs établissements scolaires. Ce volet n'est cependant pas développé dans le présent rapport car les projets pédagogiques des écoles relèvent de la compétence des responsables d'établissement. En revanche, les activités scolaires étant désormais entièrement à la charge des communes, la Ville tient et a toujours tenu à garantir une **offre complète et variée**. Une collaboration soutenue existe entre la Ville et les établissements scolaires, afin de soutenir au sein de ces derniers des projets participatifs tels que des activités culturelles, sportives, associatives ou en matière de développement durable.

Par ailleurs, la Ville accorde des subventions à diverses associations et institutions actives dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, notamment Pro Juventute et la Maison de la petite enfance.

Etat des lieux de l'UNICEF - possibilité de participation formelle et systématique

En séance du 31 mai 2016, le Conseil général a transmis au Conseil communal le postulat n° 180 de Mme Gisela Kilde et de M. Marc-David Henninger, ainsi que de 13 cosignataires, lui demandant une étude sur la réalisation d'une meilleure participation des enfants et des jeunes dans les procédures administratives communales les intéressant.

Le Conseil communal a répondu à ce postulat par les mesures suivantes:

- mandater le secteur de la Cohésion sociale pour effectuer les trois premières étapes décrites par l'UNICEF dans le cadre du label "Commune amie des enfants " Cela permettra de cerner de manière complète le cadre de vie des enfants et des jeunes en ville de Fribourg et d'identifier les procédures ainsi que les projets qui les concernent et dans lesquels ils pourraient être impliqués;
- s'appuyer sur les recommandations émises par la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse et la Direction de la santé et des affaires sociales dans le cadre de la stratégie *Je participe !*, afin de favoriser la participation des enfants et des jeunes en ville de Fribourg;
- analyser l'expérience de participation des enfants dans le cadre des projets Fribourg (ou)vert et Paysage éducatif au Schoenberg, pour tirer des conclusions sur la participation des enfants dans le domaine de l'aménagement du territoire et décider de l'opportunité de poursuivre ce genre de démarches;
- identifier les canaux et les modes de communication pertinents pour s'adresser aux jeunes et les impliquer dans les domaines les concernant.

L'**état des lieux proposé par l'UNICEF** dans le cadre du label "Commune amie des enfants" a été réalisé avec le concours de tous les Services concernés en 2018. Un bilan de la situation de la Ville de Fribourg⁸ a été rendu par l'UNICEF et présenté à tous les Services concernés le 28 novembre 2019. Ce

⁷ Règlement du concours Appel à projets *Projets participatifs*

⁸ UNICEF, Commune amie des enfants, Bilan de la situation de la Ville de Fribourg, 2019.

dernier relève que, bien que la Ville associe les enfants et les jeunes à certains de ses projets, il existe encore trop peu de possibilités systématiques de participation et/ou d'influence des enfants et des jeunes dans la plupart des domaines qui les concernent.

Le rapport met notamment en évidence le fait qu'au sein de la "Ville de Fribourg, il n'y a pas de canaux à l'échelon administratif et politique dans lesquels les intérêts des enfants et des jeunes sont représentés". Selon l'UNICEF, "il serait souhaitable de mettre en place des possibilités de participation et des structures de participation formelles et systématiques. Une plateforme institutionnalisée permettant d'entendre les voix des enfants et des jeunes aiderait aussi la Ville de Fribourg à repérer rapidement les changements quant aux besoins existants et à réagir de manière appropriée. A cet effet, il est nécessaire d'analyser de manière régulière les besoins chez les enfants et les jeunes. Une évaluation périodique de la situation des droits de l'enfant ainsi qu'un mécanisme de surveillance de l'efficacité des formes de participation existantes - une fois qu'elles auront été introduites - seraient souhaitables."⁹.

"En effet, pour favoriser une plus grande pérennité, il est important que les expériences participatives ne soient pas isolées mais qu'elles s'inscrivent dans une culture plus large où l'on peut exprimer son avis et prendre part aux décisions. Seuls les enfants qui commencent tôt dans un cadre restreint à intervenir, à prendre part aux décisions et à prendre des responsabilités, pourront plus tard se sentir responsables de la société, de la collectivité et de la politique"¹⁰.

Par ailleurs, le rapport de l'UNICEF souligne qu'"il serait souhaitable d'introduire des lignes de conduite dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, respectivement des objectifs de législation, à partir d'un processus participatif à plusieurs niveaux qui inclurait différents groupes d'intérêt. Il s'agit de veiller en cela à ce que les enfants et les jeunes aient eux aussi la possibilité de prendre part aux processus qui les concernent directement"¹¹.

Paysage éducatif

Le **programme Paysage éducatif** a pour objectif de former un réseau de professionnels et de bénévoles travaillant dans les domaines parascolaires, extrascolaires et scolaires. Il vise à promouvoir des projets locaux (existants ou nouveaux) pour une meilleure intégration sociale, scolaire, et par la suite professionnelle des enfants et des adolescents à travers le développement de leurs compétences et celles de leurs familles. Par ailleurs, une des missions principales du programme est de faire remonter les besoins du terrain vers les autorités compétentes. Actuellement, ce sont les groupes d'accompagnement qui peuvent transmettre à la coordination du programme les constats du quartier du Schoenberg et/ou du quartier Jura-Torry-Miséricorde (Paysage éducatif n'est pour l'instant actif que dans ces deux quartiers). Ces groupes sont composés uniquement de professionnels et de bénévoles qui sont en contact avec des enfants et/ou des jeunes (0-16 ans) et leurs familles. Trois à quatre séances sont organisées par année, ce qui permet aux membres de ces groupes:

- de transmettre les observations du terrain;
- de préavisier le contenu des demandes de subventions en lien avec les projets relatifs à l'enfance et la jeunesse;

⁹ Idem, p.14

¹⁰ Idem, p.60

¹¹ Idem, pp.10-11

- de déposer eux-mêmes des demandes de financement de projet;
- d'échanger sur des thématiques particulières et spécifiques aux enfants et aux jeunes du quartier concerné;
- de soutenir la coordination dans l'organisation des rencontres de réseau enfance-jeunesse.

Le Comité de pilotage du programme, composé de la Directrice de l'Edilité, de la Cheffe de service des Ecoles, du Secrétaire de Ville et de la Déléguée à la Cohésion sociale, se réunit entre deux et trois fois par année. Cet organe permet, entre autres, de rendre visibles les constats du terrain, de prendre des décisions stratégiques et, dans la mesure du possible, de mettre en place des projets concrets. La coordination de ce programme a toujours souhaité faire participer davantage les enfants et les jeunes.

Encourager la participation est l'un des objectifs du Paysage éducatif - Schoenberg:

"Participation: la participation des enfants, des jeunes et de leurs familles aux activités et à la vie sociale du quartier est renforcée par les partenaires du projet et est par conséquent plus active."¹²

Deux objectifs de Paysage éducatif - Jura-Torry-Miséricorde vont dans le même sens:

"Expériences: indépendamment du genre, plus de jeunes ont la possibilité de vivre et de co-construire des expériences variées et nouvelles, de les intégrer et de les valoriser.

Familles: à travers une plus grande participation de la population aux activités/animations plus nombreuses au sein du quartier, les habitants développent un sentiment d'appartenance plus grand et une meilleure cohésion entre eux s'en fait ressentir."¹³

Conclusion

Le Conseil communal accorde une grande importance au droit des enfants et des jeunes à participer. Il constate que beaucoup d'acteurs s'engagent en faveur de ce droit.

Il est conscient que cette participation devrait être davantage systématisée et développée par la commune. Ceci a été également soulevé dans le rapport final de l'UNICEF et à travers plusieurs postulats (notamment le postulat n° 104, demandant un rapport sur une politique globale de la petite enfance en ville de Fribourg et le postulat n° 108, demandant d'étudier la possibilité d'introduire un Accueil activités vacances en ville de Fribourg). Cette démarche requiert toutefois une réflexion plus globale relative à l'enfance et à la jeunesse au sein de la commune. En parallèle de ces réflexions, le Conseil communal tient tout de même à proposer dans un premier temps des mesures concrètes pour répondre aux attentes du présent postulat.

Il convient toutefois de préciser que l'envie de participer doit également venir des enfants et des jeunes eux-mêmes et ne peut pas être imposée par le haut. Les enfants et les jeunes seront dès lors invités à s'exprimer sur leur intérêt à participer et à quoi, et à étudier les modes de participation adéquats. Il sera essentiel de leur fournir un cadre structurel adapté à leur âge et où les trois dimensions de la participation pourront être prises en compte (consultation, co-décision, contribution active). Pour ce faire, il convient de s'appuyer sur des structures existantes, tel que le programme Paysage éducatif et les CAS.

¹² Objectifs Paysage éducatif – Schoenberg 18-21

¹³ Objectifs Paysage éducatif – Jura-Torry-Miséricorde 18-21

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal est en mesure de répondre à ce postulat par les démarches suivantes:

- Mandater les **Centres d'animation socioculturelle (CAS)** de développer encore davantage les **démarches participatives**.
- Mandater le secteur de la Cohésion sociale d'investiguer l'intérêt des enfants et des jeunes à intégrer un groupe d'accompagnement "d'enfants et de jeunes" du programme existant **Paysage éducatif**. Les membres de ce futur groupe pourront être abordés via les structures partenaires du réseau Paysage éducatif, plus particulièrement les Centres d'animation socioculturelle, les écoles et les lieux où ils se retrouvent. Ils auront de ce fait les mêmes compétences que les membres actuels du groupe d'accompagnement, incluant ainsi les trois dimensions de participation. Il conviendrait également d'élargir le public cible du programme aux jeunes jusqu'à 25 ans, afin de faire coïncider ce dernier avec celui de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse.
- Suivre les recommandations cantonales de la Direction de la santé et des affaires sociales dans le cadre de la stratégie *Je participe !* et celles formulées dans le rapport de l'UNICEF suite au bilan effectué dans le cadre de l'initiative "Communes amies des enfants" et initier une démarche visant à lancer les travaux en vue de constitution d'une **plateforme participative**, qui sera chargée de définir une politique globale et transversale de la jeunesse, ainsi que les formes institutionnalisées possibles de la participation des jeunes au niveau communal, en y intégrant les principaux intéressés. Il s'agira ici de se concentrer principalement sur les groupes d'âge visés par le présent postulat, à savoir les phases de développement liées à l'épanouissement (adolescence et entrée au cycle d'orientation) et au passage à l'âge adulte.

Le postulat n° 102 est ainsi liquidé.

Annexe: UNICEF, Commune amie des enfants, Bilan de la situation de la Ville de Fribourg, 2019 (disponible sur le site Internet de la Ville de Fribourg <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/postulat-102-rapport-final-du-conseil-communal>)